

Suite 601  
1075 Bay Street  
Toronto ON M5S 2B1  
Tel: 416 323-6868  
Toll-free: 1 866 623-6868  
Fax: 416 323-9261

Bureau 601  
1075, rue Bay  
Toronto ON M5S 2B1  
Tél. : 416 323-6868  
Sans frais : 1 866 623-6868  
Télééc. : 416 323-9261



# Ontario

**Ontario Health Quality Council**

**Conseil ontarien de la qualité  
des services de santé**

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## **L'ONTARIO N'ARRIVE PAS À RELEVER LE DÉFI DES MALADIES CHRONIQUES**

*Une meilleure gestion des maladies chroniques permettrait de sauver 8 000 vies par an*

TORONTO, CANADA (DATE) — À l'instar de nombreuses autres compétences dans le monde, l'Ontario n'arrive pas à relever le défi des maladies chroniques, et il doit continuer à améliorer l'accès aux médecins de famille, selon le troisième rapport annuel du Conseil ontarien de la qualité des services de santé, qui est publié aujourd'hui.

« Nous avons constaté des améliorations dans divers secteurs de notre système de santé, par exemple la réduction des temps d'attente pour certaines interventions chirurgicales, mais il serait possible de sauver la vie de près de 8 000 personnes chaque année et d'améliorer la qualité de vie de beaucoup d'autres personnes, grâce à une meilleure gestion des maladies chroniques qui ferait appel à des méthodes éprouvées pour l'examen, le traitement et le suivi des patients, a indiqué le président du Conseil, Ray Hession. À l'heure actuelle, en Ontario, une personne sur trois souffre d'une maladie chronique telle que le diabète, la cardiopathie, l'asthme et l'arthrite. C'est à nos risques et périls que nous ne prêtons pas attention aux maladies chroniques, et le prix à payer est considérable pour la santé de notre population et le budget de notre province. »

Dans le cadre de son rapport de 2008, le Conseil s'est penché sur la manière dont l'Ontario gère deux maladies chroniques, le diabète et la cardiopathie. Voici certaines des conclusions du rapport :

- Moins de la moitié des diabétiques (47 %) en Ontario maîtrisent le taux de sucre dans leur sang et seulement 28 % maîtrisent leur tension artérielle.
- Seulement 27 % d'entre eux ont obtenu l'examen des pieds recommandé au cours des deux dernières années, malgré le fait que les complications issues d'ulcères du pied peuvent entraîner l'amputation.
- En ce qui concerne les quatre types de soins pour la gestion du diabète, seulement 5,5 % des patients obtiennent les quatre.
- Les personnes atteintes de coronaropathie n'obtiennent que deux des trois médicaments recommandés pour empêcher l'obstruction des vaisseaux sanguins et prévenir le décès. Seulement une personne sur trois obtient le traitement recommandé au complet.
- Fait troublant, les femmes sont beaucoup moins susceptibles que les hommes de se voir recommander les bons médicaments ou d'atteindre leurs objectifs de maîtrise de l'hypertension.

L'accès aux médecins de famille constitue une autre grande préoccupation du Conseil. Selon des recherches, les Ontariennes et Ontariennes ont moins de chances d'obtenir rapidement les soins de leur médecin lorsqu'ils sont malades, par rapport aux habitants d'autres pays. Plus de 60 % d'entre eux ne peuvent obtenir un rendez-vous avec leur médecin dans les deux jours suivant le début d'une maladie. Une proportion considérable de patients (42 %) estiment ne pas passer assez de temps avec leur médecin, et 39 % affirment qu'on ne les fait pas toujours participer aux décisions

concernant leur traitement. Plus de 90 % des Ontariennes et Ontariens ont un médecin de famille, mais 400 000 habitants de la province ont essayé en vain d'en trouver un.

Du côté des bonnes nouvelles : 23 % des Ontariennes et Ontariens ont appelé les lignes téléphoniques d'aide (*Télesanté*) l'an dernier, un résultat nettement meilleur que dans la plupart des autres pays. La *télémédecine*, qui fait appel à la technologie de la vidéoconférence pour offrir des soins spécialisés dans les régions éloignées et rurales, a connu une augmentation du nombre de visites, qui est passé de 23 500 en 2005 2006, à 32 000 l'année suivante.

La Stratégie de réduction des temps d'attente a été couronnée d'un grand succès, puisqu'elle a permis de réduire les temps d'attente pour quatre interventions chirurgicales prioritaires. Entre le début de la Stratégie en août et en septembre 2005 et la fin de 2007, les temps d'attente ont diminué considérablement, passant de 311 à 118 jours pour les chirurgies de la cataracte, de 440 à 253 jours pour les arthroplasties du genou, de 351 à 198 jours pour les arthroplasties de la hanche et de 81 à 57 jours dans le cas des chirurgies du cancer. Toutefois, dans le cinquième domaine prioritaire, les temps d'attente pour les examens par imagerie par résonance magnétique (IRM) n'ont guère diminué, même si on a doublé le nombre d'examens.

« Nous constatons avec grand plaisir qu'il y a eu des améliorations pour certains éléments du système de santé de l'Ontario. Toutefois, au lieu de changements apportés au coup par coup, nous devons faire en sorte que l'ensemble du système de santé se caractérise par l'amélioration continue de la qualité, a déclaré Ben Chan, directeur général du Conseil. Cependant, ce genre de transformation ne sera possible que lorsque l'Ontario se dotera de systèmes d'information électronique à l'échelle de la province ». Pour la troisième année consécutive, le Conseil souligne que les lacunes sur le plan de la technologie de l'information dans le système de santé de l'Ontario imposent de graves limites pour les soins des patients et les travaux des chercheurs et des spécialistes des politiques dans le domaine des soins de santé.

Le rapport publié aujourd'hui met également en relief une autre question cruciale selon le Conseil : la nécessité d'habiliter chaque personne à jouer un rôle plus actif dans l'amélioration de sa santé. Il faut, d'une part, sensibiliser les Ontariennes et Ontariens à l'importance de la prévention et du traitement précoce et, d'autre part, les encourager à poser plus de questions sur leur état et leur traitement, à se fixer des objectifs santé et à faire des choix de vie sains.

- 30 -

Renseignements :

Emilia Ciurea  
Adjointe des communications  
Téléphone : 416 323-6868, poste 221

### **Sur le Conseil ontarien de la qualité des services de santé**

Le Conseil ontarien de la qualité des services de santé est un organisme indépendant qui présente des rapports directement à la population ontarienne en ce qui concerne l'accès aux services de santé financés par les deniers publics, les ressources humaines du secteur de la santé, l'état de santé des usagers des services et de la population en général ainsi que les résultats obtenus dans le système de santé. Le Conseil a également pour mandat d'appuyer l'amélioration de la qualité dans le système de santé.